

**AVIS PUBLIC**  
**Demande de dérogation mineure**  
**aux règlements d'urbanisme de la Ville de New Richmond**

**Aux contribuables de la susdite municipalité**, avis public est par le présent donné qu'il y aura une séance ordinaire du Conseil de la Ville de New Richmond, le **6 juin 2016, à 20 h.** Au cours de cette réunion, le Conseil municipal entendra les personnes et organismes qui désirent faire valoir leurs commentaires sur la demande de dérogation mineure ici-bas :

**382, chemin Mercier**

Afin de rendre la propriété conforme au Règlement de zonage 927-13, spécifiquement à l'article suivant :

Article 5.1

Accepter une marge de recul latérale de la résidence à une distance minimale de 1,51 mètre au lieu des 2 mètres prescrits.

Donné à New Richmond,  
Ce 13<sup>e</sup> jour d'avril 2016

Céline LeBlanc  
Greffière